

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2183

21 août 2015

SOMMAIRE

Achor Groupe S.A.	104766	Partalma Participations S.à r.l.	104741
Akka Technologies Development	104745	Phase Europe Holding S.A.	104739
AKT Investments S.à r.l.	104745	Prologis UK CCXCV S.à r.l.	104741
ALMAGEST Wealth Management S.A.	104744	Prothemis S.A.	104739
Andermatt Invest H30303 AG	104745	QO Luxco S.à r.l.	104739
Baden Capital S.A.	104745	QS Geo Pep S.C.A., SICAR	104741
Bamboo Capital	104740	QVC Brazil Holdings II, S.à r.l.	104738
Besix Global Re S.A.	104740	Sama-International S.A.	104738
Biser Bidco S.à r.l.	104752	SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve ...	104742
Bora	104739	SM Promotion S.A.	104742
Brechmann Family S.C.Sp.	104746	Société de Participations Dauphinoise S.A. ..	104743
Buurschter Jangeli S.à r.l.	104740	Société Luxembourgeoise de Transports Sàrl	104743
Café MICHE Sàrl	104740	SOPAI SIF SICAV	104746
Cetrel Securities S.A.	104769	Steel Center S.A.	104742
Comca II S.C.A.	104747	Stefana S.A.	104744
Corporation Festina S.A.	104781	Steffen Production Differdange S.A.	104744
Cygnus Issuance S.A.	104770	Sud Immo Invest S.A.	104743
Flexcockpit S.à r.l.	104762	SUN	104738
Global Institutional Capital S.à r.l.	104764	Sunglass Design	104738
Klein Participations S.à r.l.	104738	Tangla Luxembourg S.à r.l.	104743
Koffour S.A.	104740	Trema Architecture Sàrl	104742
Korin Luxembourg S.à r.l.	104784	Venrey S.à r.l.	104746
MT Projet Lux S.à r.l.	104744	Verbena Investments S.à r.l., SPF	104751
Pallhuber Holding S.à r.l.	104741	WP International V S.à r.l.	104784
Palomino S.A.	104741		

Sama-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.988.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015098659/9.
(150108146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

SUN, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.537,50.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.477.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2015.
Référence de publication: 2015098689/10.
(150107904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Sunglass Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.489.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015098690/10.
(150108411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Klein Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 175.106.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Klein Participations S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015098405/12.
(150107957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

QVC Brazil Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.144.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2015103331/13.
(150112388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Phase Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 72.392.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 774 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015103310/9.
(150113537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Prothemis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 84.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prothemis S.A.

Signature

Référence de publication: 2015103324/11.

(150112987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Bora, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 172.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société BORA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 18 juin 2015.

Pour BORA

Référence de publication: 2015104648/12.

(150114430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

QO Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.780.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2015 que le mandat de M. Frits Carlsen en tant que gérant de classe B de la Société a pris fin avec effet au 30 juin 2015 et que Mme Kathryn O'Sullivan, née le 28 juin 1963 à San Jose, Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée en tant que gérant de classe B du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Nancy Gail Zimmerman, gérant de classe A;
- John Spinney, gérant de classe A;
- Hakim Bendriss, gérant de classe B;
- Natisha Nicole Ramroop, gérant de classe B;
- Kathryn O'Sullivan, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103328/22.

(150113491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Bamboo Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.198.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015104603/9.
(150114851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Besix Global Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015104610/10.
(150115155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Buurschter Jangeli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9340 Flebour, 30, Zone Industrielle Um Holz.
R.C.S. Luxembourg B 104.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015104618/10.
(150115206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Café MICHE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 8, rue de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 92.186.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015104661/11.
(150115238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour: KOFFOUR S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015105007/14.
(150114915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Prologis UK CCXCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.712.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105187/9.
(150114530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.586.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.
Référence de publication: 2015105205/10.
(150115545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

QS Geo Pep S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105232/10.
(150115737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Palomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.010.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2015.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature
Référence de publication: 2015105207/12.
(150114910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Partalma Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 88.029.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2015105212/13.
(150114607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Steel Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 142, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 51.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105355/9.
(150115571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

SM Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5216 Sandweiler, 1, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 184.674.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015105332/11.
(150115066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Trema Architecture Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 118.354.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 30 juin 2015

Le Conseil de Gérance de la société à responsabilité limitée TREMA ARCHITECTURE SARL a pris les résolutions suivantes:

1. Il a pris acte du transfert de l'adresse de Monsieur Sébastien Théate, gérant, à l'adresse suivante:
Rue de Clémarais, 18 à 6790 Aubange, Belgique.
2. Il a pris acte du transfert de l'adresse de Monsieur Stéphane Verlaine, gérant, à l'adresse suivante:
Rue de la Cuesta, 11 à 6782 Habergy, Belgique.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015105390/15.
(150115524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.478.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 30 juin 2015 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer définitivement Madame Nathalie MORONI au poste d'administrateur et de renouveler le mandat de Messieurs Hubert MUSSEAU et Philippe DARDART aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2015.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2015.

Pour extrait

GLOBAL GENERAL PARTNER

Référence de publication: 2015105327/19.
(150115130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Société de Participations Dauphinoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105340/9.

(150115567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Société Luxembourgeoise de Transports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.666.

Monsieur Joël DRUART associé et gérant de la société SOCIETE LUXEMBOURGOISE DE TRANSPORT SARL, a actuellement son adresse privée au 4A, rue de l'Ecole (Apt. 4 Et.) L-8278 Holzem.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015105342/10.

(150115468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Sud Immo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 95.455.

Nous vous prions d'accepter par la présente notre démission de nos fonctions de commissaires aux comptes de la société Sud Immo Invest S.A, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Concilium S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015105364/12.

(150115406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Tangla Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.115.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises en date du 26 juin 2015 par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET de son poste de gérant unique de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Xianyi MU, né le 3 juin 1982 à Jiangsu, Chine et résidant au 10th Floor, building B, Grand China Air Tower, N° 2, North Dongsanhuan Road, Chaoyang District, Beijing, Chine, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Olivier RICHAUD, né le 25 décembre 1979 à Marseille, France et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015105370/23.

(150115322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Stefana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105356/9.
(150115593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Steffen Production Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4563 Niederkorn, 11, Zac Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 157.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2015105357/11.
(150115901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

MT Projet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg B 180.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire
Référence de publication: 2015105359/14.
(150116066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85-87, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 156.840.

Résolution Circulaire du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la Société, réunissant la majorité des administrateurs selon l'article 12 des statuts et agissant selon les pouvoirs de gestion qui lui sont conférés suivant l'article 14, par la présente résolution circulaire, prend les résolutions suivantes:

CONSIDERANT:

- Le changement d'adresse du siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

DECIDE

- De porter à la connaissance de tous, la nouvelle adresse de la Société Almagest Wealth Management S.A.: 85-87 Grand Rue L-1661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 Juin 2015.

Jihad Taleb

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015106435/20.

(150117126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Akka Technologies Development, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 240.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.620.

La dénomination sociale de l'associé unique de la Société est désormais AKKA TECHNOLOGIES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015106428/10.

(150117640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Andermatt Invest H30303 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.770.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015106439/13.

(150116922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Baden Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.577.

EXTRAIT

En date du 29 juin 2015, le conseil d'administration ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Charlotte Lahaije-Hultman en tant qu'administrateur avec effet au 29 juin 2015;
- Nomination de Mario Curcio, né le 23 juillet 1983 à Paola, Italie, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société avec effet au 29 juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015106459/15.

(150116977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

AKT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 143.202,36.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.485.

Il résulte du transfert de parts sociales ordinaires de classe A en date du 14 Mai 2015 que Investcorp Private Equity 2007 Fund AIV I, L.P., ayant son siège social à Paget-Brown, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans, a transféré à AKT Holdings Limited, ayant son siège social à Paget-Brown, Boundary Hall, Cricket Square, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans:

- 6,118 parts sociales ordinaires de classe A

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015106429/16.

(150117401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

SOPAI SIF SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 169.641.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098683/9.

(150107878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Venrey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.985.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 182.196.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015098749/10.

(150108431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Brechmann Family S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 197.892.

*Extrait de l'acte sous-seing privé de Brechmann Family S.C.Sp.,
société en commandite spéciale, signé le 1^{er} juin 2015*

Il résulte d'un contrat sous seing privé (le «Contrat») en date du 1^{er} juin 2015 que la Société a été constituée le même jour:

1. Associés Commandités tenus conjointement et solidairement responsables. BF S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de €50.000, ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 196791 (l'«Associé Commandité»).

2. Dénomination sociale. La dénomination de la Société est Brechmann Family S.C.Sp., Société en commandite spéciale

3. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, contribution et échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres titres, obligations, titres négociables, certificats de dépôt et autres instruments de capitaux et plus généralement tous titres et instruments financiers issus par quelque entité publique ou privée que ce soit. Elle peut être impliquée dans la gestion et le contrôle des sociétés et entreprises acquises. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et entreprise.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des notes, obligations et titres négociables et toute sorte d'instruments de dette et/ou de capitaux. La Société peut octroyer des fonds, y compris les sommes résultant de tous emprunts et/ou émissions d'instruments de dettes à ces filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société. Elle peut aussi octroyer des garanties et accorder des gages en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également, gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement prendre toutes les mesures qui apparaissent être appropriées ou accessoires à la réalisation de son objet.

La Société peut aussi procéder à toutes transactions et effectuer toutes opérations commerciales, technique, financière qui est liée directement ou indirectement à l'accomplissement de son but.

4. Siège social. Le siège social de la Société est situé au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

6. Date de création de la Société et son terme. La Société a été constituée le 1^{er} juin 2015 pour une durée indéterminée.

7. Désignation des gérants et pouvoirs de signature. La Société est gérée et représentée par son unique Associé Commandité. Dans ses rapports avec les tiers, l'Associé Commandité, an tant que gérant unique, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations rentrant dans l'objet de la Société et ce pour autant que les dispositions du présent article ont été respectées. L'Associé Commandité est notamment compétent en toutes matières exceptées celles expressément réservées à l'assemblée générale des Associés conformément à la Loi et au Contrat.

Dans les limites autorisées par la Loi et sauf dispositions contraires prévues dans le Contrat, l'Associé Commandité peut de manière discrétionnaire modifier le Contrat s'il le juge nécessaire. Une telle modification ne demandera pas le consentement des Associés Commanditaires.

La Société sera engagée par la seule signature de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut de temps en temps déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) qui n'ont pas besoin d'être Associé(s) ou gérant(s) de la Société et qui seront seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

L'Associé Commandité détermine les pouvoirs, les tâches, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée du mandat et toutes les autres conditions essentielles de ce mandat.

L'Associé Commandité peut prendre des résolutions écrites.

L'Associé Commandité peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion courante des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'effectuer les actes en relation avec l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés, qui n'ont pas besoin d'être affilié(s) à l'Associé Commandité ou aux Associés Commanditaires, pour autant que les Associés Commanditaires n'agissent pas pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée.

Sauf dispositions contraires de ce Contrat, les officiers et agents auront les droits et les devoirs qui leur sont conférés par l'Associé Commandité. De telles nominations peuvent être annulées à n'importe quel moment par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut créer de temps à autre un ou plusieurs comités composé(s) de l'Associé Commandité et de personnes extérieures et à qui il délègue des pouvoirs et des rôles qu'il considère appropriés.

8. Responsabilité. L'Associé Commandité est responsable envers les tiers de tous les engagements de la Société. Les associés commanditaires ne seront responsables qu'à hauteur du montant de leur contribution représentée par des parts d'intérêts de commanditaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour la Société

Christophe Clément

Avocat à la Cour / Le mandataire

Référence de publication: 2015100226/72.

(150110365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Comca II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of COMCA II S.C.A., (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 129431, incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated on June 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1755 on August 20th, 2007.

The articles of association of the Company were amended for the last time on December 6th, 2013 by a deed of Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, number 323 on February 5th, 2014

The meeting was presided over by Mr. Alessandro PARAFIORITI, private employee, with professional address at 10, Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alessandro PARAFIORITI, prenamed.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on May 21st, 2015 to all the shareholders inscribed in the shareholder's register of the Company.

III. It appears from the said attendance list that out of the one hundred and ninety-six thousand seven hundred and fifty (196,750) Limited shares (actions de commanditaire) in issue, one hundred sixty-seven thousand one hundred (167,100) Limited shares were present or represented at this meeting, and that the two (2) Unlimited shares (actions de commandité) were present or represented at this meeting, which is regularly constituted in accordance with Article 67-1 (2) of the Law of 1915 and may validly deliberate on the items of the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Annual Accounts of the Company as on December 31st 2014, the Management Report and the Report of the Supervisory Boards, and approval of these documents;

2. Allocation of the results for the financial year ended on December 31st 2014 to carry forward the profit of two thousand six hundred fifty-four Euro and seventy cent (EUR 2,654.70) to the next financial year;

3. Discharge to be granted to COMCA S.à.r.l. acting as General Partner of the Company and to the Supervisory Boards, for the execution of their mandates for the financial year ending of December 31st, 2014.

4. Acknowledgement of the unaudited Interim Accounts of the Company as on April 30th, 2015, the "Interim Accounts".

5. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of eight million nine hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-six Euro and forty-eight cent (EUR 8,999,436.48) so as to bring it from its current amount of twelve million seven hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-four Euro and forty-eight cent (EUR 12,737,724.48) to three million seven hundred thirty-eight thousand two hundred eight-eight Euro (EUR 3,738,288.-),

without cancellation of shares but by the reduction of the nominal value of the shares in the Company from a nominal value of sixty-four Euro and seventy-four cent (EUR 64.74) for each share to a nominal value of nineteenth Euro (EUR 19.-) for each share, corresponding to a reduction of the nominal value by an amount of forty-five Euro and seventy-four cent (EUR 45.74) for each share, and

by a reimbursement of a corresponding amount to the shareholders of the Company, under respect of the condition foreseen by article 69 (2) of the law of the 10th August 1915 on commercial companies,

so that the issued share capital shall amount to three million seven hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-eight (EUR 3,738,288.-) represented by two (2) unlimited shares (actions de commandité) and one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty (196,750) limited shares (actions de commanditaire) having a nominal value of nineteen Euro (EUR 19.-) each.

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is fixed at three million seven hundred (EUR 3,738,288.-) represented by two (2) unlimited shares (actions de commandité) held by Unlimited Shareholder "associé commandité", herein defined as "Unlimited Shares" and one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty (196,750) limited shares (actions de commanditaire) held by the Limited Shareholders ("associés commanditaires") with a nominal value of nineteen Euro (EUR 19.-) each, carrying one voting right in the general assembly".

After due consideration and deliberation on the items of the agenda above by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted at the majorities set out hereafter:

First resolution

The Meeting resolved at to submit the Standalone Annual Accounts of the Company as on December 31, 2014, the Management Report and the Report of the Supervisory Board, and to approve these documents.

Second resolution

The Meeting resolved to allocate the results for the financial year ended on December 31st, 2014 and to carry forward the profit of two thousand six hundred forty-five Euro and seventy cents (EUR 2,645.70) to the next financial year.

Third resolution

The Meeting resolved to grant discharge to COMCA S.à.r.l. acting as General Partner of the Company and to the Supervisory Board, for the execution of their mandates for the financial year ending of December 31st, 2014.

Fourth resolution

The Meeting resolved to acknowledge the unaudited Interim Accounts of the Company as on April 30th, 2015, the "Interim Accounts".

Fifth resolution

The Meeting resolved to reduce the current issued share capital of the Company by an amount of eight million nine hundred ninety-nine thousand four hundred thirty-six Euro and forty-eight cent (EUR 8,999,436.48) so as to bring it from its current amount of twelve million seven hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-four Euro and forty-eight cent (EUR 12,737,724.48) to three million seven hundred thirty-eight thousand two hundred eight-eight Euro (EUR 3,738,288.-),

without cancellation of shares but by the reduction of the nominal value of the shares in the Company from a nominal value of sixty-four Euro and seventy-four cent (EUR 64.74) for each share to a nominal value of nineteenth Euro (EUR 19.-) for each share, corresponding to a reduction of the nominal value by an amount of forty-five Euro and seventy-four cent (EUR 45.74) for each share, and

by a reimbursement of a corresponding amount to the shareholders of the Company, under respect of the condition foreseen by article 69 (2) of the law of the 10th August 1915 on commercial companies,

so that the issued share capital shall amount to three million seven hundred thirty-eight thousand two hundred eighty-eight (EUR 3,738,288.-) represented by two (2) unlimited shares (actions de commandité) and one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty (196.750) limited shares (actions de commanditaire) having a nominal value of nineteen Euro (EUR 19.-) each.

Sixth resolution

The Meeting resolved at the majorities set out here above to amend consequently the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **5. Share Capital. 1st Paragraph.** The subscribed share capital is fixed at three million seven hundred (EUR 3,738,288.-) represented by two (2) unlimited shares (actions de commandité) held by Unlimited Shareholder "associé commandité", herein defined as "Unlimited Shares" and one hundred ninety-six thousand seven hundred fifty (196,750) limited shares (actions de commanditaire) held by the Limited Shareholders ("associés commanditaires") with a nominal value of nineteen Euro (EUR 19.-) each, carrying one voting right in the general assembly."

Fees

Then, the meeting noted that the aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present extraordinary general meeting, is approximately two thousand two hundred Euro (2,200 EUR).

All the items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COMCA II S.C.A., (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129431, constituée le 5 juin 2007 suivant acte reçu de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1755 du 20 août 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 décembre 2013 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT notaire résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 323 du 5 février 2014.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Alessandro PARAFIORITI, employé privé, demeurant professionnellement au 10, Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Alessandro PARAFIORITI, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires, le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire a valablement été convoquée au moyen d'avis de convocation envoyés par lettre recommandée le 21 mai 2015 à tous les actionnaires figurant dans le registre des actionnaires de la Société.

III. Il ressort de ladite liste de présence que des cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante (196.750) actions de commanditaire émises, cent soixante-sept mille cent (167.100) actions de commanditaire étaient présentes ou représentées à la présente assemblée et que les deux (2) actions de commandité étaient présentes ou représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée conformément à la Article 67-1(2) de la Loi 1915 et peut valablement délibéré sur les point de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Soumission des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014, du Rapport de Gestion et du Rapport du Conseil de Surveillance et approbation de ces documents;

2. Allocation des résultats pour l'année sociale clôturant au 31 décembre 2014 et de reporter le bénéfice de deux mille six cent cinquante-quatre euros et soixante-dix cents (EUR 2.654,70) à l'année suivante;

3. Décharge à accorder à COMCA S.à.r.l. agissant en tant que Gérant de la Société et au Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2014.

4. Prise de connaissance des Comptes Intérimaires non audités de la Société au 30 avril 2015, les «Comptes Intérimaires».

5. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-six Euros et quarante-huit cents (EUR 8.999.436,48) afin de le ramener de son montant actuel de douze million sept cent trente-sept mille sept cent vingt-quatre Euros et quarante-huit cents (EUR 12.737.724,48) à trois mille sept cent trente-huit mille eux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 3.738.288,-)

sans annulation d'actions mais par la réduction de la valeur nominale des actions de la Société d'une valeur nominale de soixante-quatre Euros et soixante-quatorze cents (EUR 64,74) par action à une valeur nominale de dix-neuf Euros (EUR 19,-) par action, qui correspond à une réduction de la valeur nominale de quarante-cinq Euros et soixante-quatorze cents (EUR 45,74) par action, et

par remboursement du montant correspondant aux actionnaires de la Société, conformément aux conditions prévues à l'article 69 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales,

de telle sorte que le capital s'élèvera à trois million sept cent trente huit mille deux cent quatre-vingt-huit (EUR 3.738.288,-) représenté par deux (2) actions de commandité et cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante (196.750) actions de commanditaire d'une valeur nominal de dix-neuf Euros (EUR 19,-) chacune.

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois million sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 3.738.288,-) représenté par deux (2) actions de commandités détenue par l'associé commandité cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante (196.750) actions de Commanditaires et d'une valeur nominale de dix-neuf euros (EUR 19,-) chacune, donnant droit de vote à l'assemblée.»;

Après considération, et délibération des points portés à l'ordre du jour ci-dessus par l'assemblée générale des actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées à la majorité tel que ci-dessous:

Première résolution

L'assemblée a décidé de soumettre les Comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014, le Rapport de Gestion et le Rapport du Conseil de Surveillance et d'approuver ces documents.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'allouer les résultats pour l'année sociale clôturant au 31 décembre 2014 et de reporter le bénéfice de deux mille six cent cinquante-quatre Euros et soixante-dix cents (EUR 2.654,70) à l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge à COMCA S. à r.l. agissant en tant que Gérant de la Société et au Conseil de Surveillance pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de prendre consistance de la situation les Comptes Intérimaires non audités de la Société au 30 avril 2015, les «Comptes Intérimaires».

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent trente-six Euros et quarante-huit cents (EUR 8.999.436,48) afin de le ramener de son montant actuel de douze million sept cent trente-sept mille sept cent vingt-quatre Euros et quarante-huit cents (EUR 12.737.724,48) à trois mille sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 3.738.288,-)

sans annulation d'actions mais par la réduction de la valeur nominale des actions de la Société d'une valeur nominale de soixante-quatre Euros et soixante-quatorze cents (EUR 64,74) par action à une valeur nominale de dix-neuf Euros (EUR 19,-) par action, qui correspond à une réduction de la valeur nominale de quarante-cinq Euros et soixante-quatorze cents (EUR 45,74) par action, et

par remboursement du montant correspondant aux actionnaires de la Société, conformément aux conditions prévues à l'article 69 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales,

de telle sorte que le capital s'élèvera à trois million sept cent trente huit mille deux cent quatre-vingt-huit (EUR 3.738.288,-) représenté par deux (2) actions de commandité et cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante (196.750) actions de commanditaire d'une valeur nominal de dix-neuf Euros (EUR 19,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 5 - Capital Social, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois million sept cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 3.738.288,-) représenté par deux (2) actions de commandités détenue par l'associé commandité 196.750 (cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante) actions de Commanditaires et d'une valeur nominale de dix-neuf euros (EUR 19,-) chacune, donnant droit de vote à l'assemblée.»

Frais

L'assemblée constate ensuite que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes les espèces qui incombent à la société à la suite de la présente assemblée générale extraordinaire sont estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en langue française; qu'à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Parafioriti, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13643. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100311/221.

(150110197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Verbena Investments S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 34.100,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 188.204.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098750/10.

(150108132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Biser Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.853.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Biser Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 20,000 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Biser Bidco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolutions. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Indemnification of the managers.

11.1. The members of the Board are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. They are liable for the execution of their obligations as agents of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the Board or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, and except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

11.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General Meetings of shareholders and shareholders’ circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders’ Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders’ Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes. Shareholders’ Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by the Law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.2. The Shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General Provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional Provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Michele Raba, born in Roma, Italia, on May 5, 1984, with professional address at 25 St. George Street, London W1S 1FS, England; and

- Katherine Gregory Newman, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ibrahim Jabri, born on September 2, 1982, in Saint-Ghislain, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declarations

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This notarial, deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour de juin,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Biser Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 20.000 (l'Associé Unique),

représenté ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Biser Bidco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à / aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare connaître l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, à la condition toutefois que, si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, alors la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables en raison de leur mandat, pour tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Indemnisation des gérants.

11.1. Les gérants ne sont pas tenus personnellement pour responsables des dettes et autres obligations contractées par la Société. Ils sont tenus pour responsable de l'exécution de leurs obligations en leurs qualités de représentants de la Société. Sous réserve des dispositions impératives de la loi et dans les limites permises par la loi, la Société dégage de toute responsabilité et indemnise toute personne qui est un actuel ou ancien gérant ou dirigeant de la Société, de toute dépenses raisonnablement engagées ou payées par celui-ci au titre de toute demande, action, procès ou procédure dans laquelle/lequel il a été impliqué en tant que partie, ou autrement du fait de sa fonction actuelle ou passée de gérant ou dirigeant, ainsi que de tout montant payé ou engagé par celui-ci pour le règlement de ces demande, action, procès ou procédure, à l'exception des affaires pour lesquelles ladite personne a été finalement reconnue responsable du fait d'une négligence grave, de fraude ou de faute intentionnelle. Les termes «demande», «action», «procès» ou «procédure» s'appliquent à toute demande, toute action, tout procès ou toute procédure (en matière civile, pénale ou autre y compris les procédures d'appel) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, évaluations, montant payés pour le règlement et autres engagements.

11.2. Le droit à indemnisation prévu par le présent article est divisible, il est sans effet sur tout autre droit auquel tout gérant ou dirigeant actuel et ancien peut bénéficier actuellement ou bénéficiera à l'avenir, et continue de bénéficier à une personne dont la fonction de gérant ou de dirigeant a cessée. Le droit à indemnisation bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune stipulation contenue dans le présent article n'a pour effet de nuire ou de limiter tout droit à indemnisation auquel le personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, peut bénéficier contractuellement ou autrement en vertu de la loi. La Société est expressément autorisée à fournir une indemnisation contractuelle au personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, comme elle pourra le décider le cas échéant.

11.3. Les dépenses liées à la préparation et à la représentation de la défense au titre de toute demande, action, procès ou procédure dont les caractères correspondent à ceux détaillés à l'article 11.1 seront avancées par la Société avant toute résolution finale de ladite procédure, dès réception de tout engagement pris par ou au nom du gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aura pas droit à être indemnisé en vertu du présent article.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés votent par écrit et renvoient leur vote à la Société endéans un délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes. Les Résolutions Circulaires des Associés

sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associé représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5. Dans le cas où le nombre d'Associés de la Société excède vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle de la Société sera tenue chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour durant lequel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg-ville (c'est-à-dire un Jour Ouvré), le Jour Ouvré suivant en une place et un lieu identiques.

14.6. Les comptes annuels doivent être déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg endéans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard endéans les sept mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

15.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 16. Affectation des bénéfiques.

15.3. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.4. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.6. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil est autorisé à demander le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés, et les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société si le Conseil l'exige.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Michele Raba, née à Rome, Italie, le 5 mai 1984, dont l'adresse professionnelle se situe au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Angleterre; et

- Katherine Gregory Newman, née le 13 février 1979, à Chicago, IL, Etats-Unis d'Amérique dont l'adresse professionnelle se situe au 9 West 57^{ème} rue, New-York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- René Beltjens, né le 17 septembre 1961, à Etterbeek, Belgique et dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972, à Thionville, France et dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982, à Saint-Ghislain, Belgique, et dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L- 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de l'Associé Unique que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce-dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18822. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099246/559.

(150109252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Flexcockpit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 197.879.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend fünfzehn, den fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Michael Eric Gunter BERGER, Verkehrsflugzeugführer, geboren in Salzgitter (Deutschland) am 31. Oktober 1974, ledig, wohnhaft in D-54290 Trier, Hauptmarkt 13.

Welcher Komparent erklärt, zwischen ihm und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „FLEXCOCKPIT SARL“

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die die Erbringung und Durchführung von Cockpit- und Kabinendienstleistungen durch eigene festangestellte Mitarbeiter in Verkehrsflugzeugen von gewerblichen und privaten Luftfahrzeugbetreibern.

Der Focus wird auf Luftfahrtunternehmen im Bereich der allgemeinen Luftfahrt, die neben dem Linienflugverkehr die Durchführung von Bedarfsflugverkehr anbieten, liegen. Hierzu setzen Luftfahrtunternehmen ausgebildete Flugzeugführer sowie Kabinenpersonal ein. Branchenüblich wird gleichfalls auch auf betriebsfremdes Personal, so wie hier dann Mitarbeiter der Flexcockpit S.à.r.l., zurückgegriffen. Diese können dann die fliegerische oder kabinenrelevante Dienstleistung in diesem Unternehmen erbringen. Das Bestreben der FlexCockpit S.à.r.l. wird es sein, Bedarf und Angebot zusammenzuführen.

Durch die mehr als zehnjährige Erfahrung in diesem Bereich durch gleichartige Vortätigkeit und den Besitz sowohl der europäischen als auch der amerikanischen Verkehrsflugzeugführerlizenz, kann der Betrieb umgehend nach Gründung aufgenommen werden.

Desweiteren werden auf Grund der weiteren Qualifizierung und Tätigkeit als Quality Manager und interner Auditor sämtliche Beratungsdienstleistungen, die den Betrieb im Allgemeinen und die Zertifizierung von Luftfahrtunternehmen durch die jeweils zuständige Luftfahrtbehörde im Besonderen betreffen, angeboten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundert fünfundzwanzig Euro (125.- EUR).

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Im Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Abschätzung, Kosten.

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 800,00 € abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) wurden alle von Herrn Michael Eric Gunter BERGER, vorbenannt, gezeichnet:

Die hundert (100) Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19.

Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt:

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Michael Eric Gunter BERGER, vorbenannt;

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2314 Luxemburg, 2a, Place de Paris.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Michael BERGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 juin 2015. Relation: DAC/2015/10121. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 25. Juni 2015.

Référence de publication: 2015099494/103.

(150109914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Global Institutional Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 148.731.

In the year two thousand and fifteen,

On the eighth day of June.

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Global Institutional Capital S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand seven hundred euro (16.700.-€), with current registered office at L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, then notary residing in Sanem, dated 13th October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2181 of 7th November 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 148.731.

The meeting was declared open at 6.30 p.m. by Mister Gregor BERKE, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Cindy GOMES CORDEIRO, notary clerk, with professional address in Dudelange.

The meeting elected as scrutineer Mister Romain FELS, notary clerk, with professional address in Dudelange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1. Change of registered office from L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, to L- 1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

2. Amendment and restatement of article 2, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of registered office

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed “ne varietur” by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to the meeting and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the general meeting, the chairman submitted to the vote of the members of the general meeting the following resolutions, which were approved each time by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolve to change the registered office from L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, to L- 1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and restate article 2, first paragraph of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the registered office, which shall from now on read as follows:

« **Art. 2. First paragraph: Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (900.-€).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 07:00 p.m.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Dudelange, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such appearing parties signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,

Le huit juin,

Par-devant Nous Maître Carlo Goedert, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Global Institutional Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-), dont le siège social actuel est situé au L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, alors notaire de résidence à SANEM, en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2181 du 7 novembre 2009 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.731.

L'assemblée a été ouverte à 18:30 heures sous la présidence de Monsieur Gregor BERKE, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Madame Cindy GOMES CORDEIRO, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Dudelange.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Romain FELS, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Dudelange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Changement du siège social de L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.
2. Modification et refonte de l'article 2, alinéa premier, des statuts de la Société afin de refléter le changement du siège social.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Que l'intégralité du capital social est représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant la présente assemblée et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après que ceci ait été exposé par le président et reconnu par les membres de l'assemblée générale, le président a soumis au vote des membres de l'assemblée générale les résolutions suivantes, qui ont été adoptées, à chaque fois, à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les Associés décident de changer le siège social de L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas, à L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 2, alinéa premier, des statuts de la Société, afin de refléter le changement du siège social, lequel se lit désormais ainsi qu'il suit:

« **Art. 2. Alinéa premier. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du (des) Gérant(s).»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900.-€).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19:00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. BERKE, C. GOMES, R. FELS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2015. Relation: EAC/2015/13797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 juin 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015100443/113.

(150110775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Achor Groupe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 197.953.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Yves SCHMIT, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Lequel comparant dûment représenté, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ACHOR GROUPE S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016

Souscription et Libération

Toutes les cent actions sont souscrites en numéraire par le comparant Monsieur Yves SCHMIT, préqualifié.

Le capital social est totalement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Évaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Yves SCHMIT, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
 - Madame Carine BITTLER, née à Horgenzell (Allemagne) le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
 - Monsieur André HARPES, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Comptabilux S.A. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre. R.C.S.Luxembourg B87.204.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/06/2015. Relation: EAC/2015/14369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015101938/167.

(150112233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.298.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 13 mai 2015

En date du 13 mai 2015, prend acte et approuve la nomination par le Conseil d'Administration de la Société nommé Ernst & Young, S.A. (sise au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, n° RCS B. 47771), en tant que réviseur d'entreprise de la Société, afin d'effectuer l'audit des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le mandat d'Ernst & Young, S.A. se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pour CETREL Securities S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015104667/17.

(150115262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Cygnus Issuance S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.911.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Stichting Cygnus Issuance, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 466, 1017 CA Amsterdam, the Netherlands and registered with the Dutch Commercial Register (Kamer van Koophandel) under number 63381648, here represented by Ms Anne-Sophie Davreux, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal dated May 27th, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme):

Chapter I - Name, Registered office, Object, Compartments, Duration

1. Form, Corporate name. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the Luxembourg law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.1 The Company exists under the name of "Cygnus Issuance S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder" or the "Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to enter into transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities (valeurs mobilières) by itself or by another securitisation entity, the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.2 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

3.2.1 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

3.2.2 acquire or assume risks in relation to loans, claims or other receivables, directly or indirectly, and regardless of the nature thereof, whether embedded in securities or not, by way of acquisition, synthetically or in any other manner;

3.2.3 enter into participation agreements and similar arrangements for the purposes of acquiring or assuming risks for securitization purposes, and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and similar transactions ancillary to, and exclusively in the context of, the activity described in clause 3.1;

3.2.4 issue any notes, bonds, certificates, warrants, and generally securities and financial instruments howsoever described the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

3.2.5 enter into loan or facility agreements as borrower to meet any payment or other obligation it has under any of its issued securities or any agreement entered into within the context of its activities and insofar it seems to be useful and necessary within the context of the transaction.

3.3 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development of its corporate object to the largest extent permitted under applicable laws.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Compartments.

5.1 In accordance with the Securitisation Law, the Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

5.2 Subject to article 5.5 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

5.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the financial instruments or securities issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with such financial instruments or securities of the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

5.4 The Board of Directors or its delegate shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

5.5 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.6 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

Chapter II - Capital

6. Capital.

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at thirty-six thousand US Dollars (USD 36,000.-), divided into three hundred and sixty (360) registered shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all fully paid up.

6.2 All shares of the Company have equal rights.

7. Form of the shares.

7.1 The shares are and will remain in registered form.

7.2 A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

8. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of capital.

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the Sole Shareholder or by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company may repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Bonds, Notes and other debt instruments

10. Registered or bearer form. The Company may issue debt securities under registered, bearer or dematerialised form. Debt securities issued in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Conflict of interest, Statutory auditors

11. Board of directors.

11.1 Except in the circumstances described in Article 11.2, the Company must have at least three directors (each a "Director").

11.2 Where either:

11.2.1 the Company has been formed by a single Shareholder; or

11.2.2 it has been established at a general meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") that the Company has only one Shareholder;

the Board of Directors can consist of one Director until the ordinary Shareholders' Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder except when required differently pursuant to regulatory provisions applicable to the Company.

11.3 A Director need not be a Shareholder.

11.4 A legal entity may be a Director (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

11.5 Each Director shall be appointed by a Shareholders' Meeting for a term not exceeding six years.

11.6 A Director may be re-elected.

11.7 A Director may be removed from office at any time by a Shareholders' Meeting.

11.8 In the event that a Director appointed by a Shareholders' Meeting ceases to be a Director for any reason, the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis; a Director so appointed will hold office only until the conclusion of the next Shareholders' Meeting, unless his appointment is confirmed by the Shareholders at that Shareholders' Meeting.

11.9 In the event that a Director is appointed to replace a Director before the end of that Director's term of office, the Director appointed shall serve for the remainder of the term of office of the Director he replaces subject as provided in the 1915 Law.

12. Powers of the directors.

12.1 The Company will be managed by a Board of Directors.

12.2 The Board of Directors has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

13. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

13.1 if the Company has one Director, the sole signature of that Director;

13.2 if the Company has more than one Director, the joint signature of any two Directors;

13.3 the sole signature of any Daily Manager (as defined in Article 14.1) to the extent powers have been delegated to him under Article 14.1;

13.4 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 14.4 to the extent such a power has been delegated to him.

14. Delegation of powers.

14.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

14.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

14.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Managers will be determined by the Board of Directors except that the first Daily Manager or Daily Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

14.4 The Board of Directors may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

15. Board meetings.

15.1 Meetings of the Board of Directors ("Board Meetings") may be convened by any Director. The Board of Directors shall appoint one of the Directors as Chairman.

15.2 The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

15.3 A Director may appoint any other Director (but not any other person) to act as his representative (a "Director's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Director can act as representative for more than one other Director at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Directors are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 15.5. In the case of an equality of votes, the Chairman will have a second or casting vote.

15.4 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least half of the Directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented.

15.5 A Director or his Director's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating Director. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Directors shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the Registered Office.

15.6 A resolution in writing signed by all the Directors (or in relation to any Director, his Director's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Directors concerned.

15.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Director present at the Meeting.

16. Conflict of interests.

16.1 Any Director having an interest in a transaction (a "Conflicted Transaction") submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of the shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

16.2 Where the Company only has one Director, Article 16.1 will not apply and instead, the Conflicted Transaction will be recorded in the decision register of the Company.

16.3 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable to day-to-day operations entered into under normal conditions.

17. Approved statutory auditor(s).

17.1 The accounts of the Company are audited by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the Board of Directors.

17.2 The approved statutory auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 The approved statutory auditor(s) is/are re-eligible.

Chapter V - General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.
18.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes any shareholder decisions in writing.

18.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In case all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

18.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by video-conference or by telecommunications means, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

18.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the form prescribed by these Articles and by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the share capital present or represented. The expressed votes do not include those attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or has cast a blank or invalid vote.

18.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders. Subject to Article 18.2 above if there is only one shareholder, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last business day in Luxembourg in May and for the first time, the last business day in Luxembourg in May 2016.

20. Other general meetings. The Board of Directors may convene any general meeting of the shareholders. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

21. Votes. Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI - Business year, Distribution of dividends

22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2015 (all dates inclusive).

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of dividends.

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10) of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law.

Subscription and payment

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
Stichting Cygnus Issuance	360 Shares
Total	360 Shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-six thousand US Dollars (USD 36,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26 paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting Cygnus Issuance, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, with a mandate expiring on the occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

(a) Mr Ronan Carroll, born on 11 November 1971 in Dublin (Ireland) with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Mrs Michelle McAdams-Origer, born on 21 April 1975 in Berlin (Germany) with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) Mrs Anne-Sophie Davreux, born on 13 November 1989 in Arlon (Belgium) with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following has been appointed as auditor for the same period: KPMG Luxembourg, société coopérative, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Stichting Cygnus Issuance, une fondation (Stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social à Herengracht 466, 1017 Amsterdam, Pays-Bas et étant immatriculé auprès de la Chambre De Commerce des Pays-Bas (Kamer van Koophandel) sous le numéro 63381648, étant représentée par Madame Anne-Sophie Davreux, dont l'adresse professionnelle est à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 mai 2015.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être déposée avec elles auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa capacité comme indiqué ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse les statuts d'une société anonyme, qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er} . - Dénomination sociale, Siège social, Objet, Compartiments, Durée

1. Forme, Dénomination sociale. Il est constitué une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la "Loi Titrisation").

1.1 La Société existe sous la dénomination: "Cygnus Issuance S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique de la Société ("l'Actionnaire Unique" ou "l'Actionnaire") ou en cas de pluralité d'actionnaires par une

résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société délibérant dans les conditions prévues pour les modifications des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à modifier l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune où a été établi le siège social.

2.4 Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication entre le siège social et des entités à l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'entrer dans des transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, ou par voie de produits synthétiques, des risques liés à des créances, d'autres actifs ou dettes des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société seront financées par l'émission de valeurs mobilières par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.2 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

3.2.1 dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses actifs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir toutes sortes de garanties et de sûretés, par voie d'hypothèque, nantissement, gage ou d'autres moyens grevant tous les actifs et droits détenus par la Société;

3.2.2 acquérir ou assumer, directement ou indirectement, par voie de produits synthétiques ou de toute autre manière, des risques liés à des prêts, créances ou autres avoirs, indépendamment de leurs natures qui soient ou non considérés comme valeurs mobilières;

3.2.3 conclure des accords de participation ou des accords semblables aux fins d'acquérir ou d'assumer des risques liés à la titrisation et conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, futures, forwards et options) et toutes autres opérations similaires, accessoires à et exclusivement dans le cadre de l'activité décrite à l'article 3.1;

3.2.4 émettre des obligations, des certificats, des warrants, et en général des valeurs mobilières et des instruments financiers dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

3.2.5 conclure des conventions de prêts comme emprunteur, afin de se conformer à tout paiement ou autre obligation qu'elle a, conformément à tous ses titres ou contrat conclu dans le cadre de ses activités, dans la mesure où cela paraît utile et nécessaire dans le cadre de l'opération.

3.3 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet de la Société couvre toutes les opérations ou accords auxquels la Société est partie, dans la mesure où ceux-ci restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à, ou utiles pour son objet social, et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou son développement dans la plus large mesure dans les limites autorisées par les lois applicables.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Compartiments.

5.1 Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil d'Administration a le pouvoir de créer un ou plusieurs compartiments, chacun correspondant à une part distincte du patrimoine de la Société.

5.2 Sous réserve de l'article 5.5 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

5.3 Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat ou du remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un compartiment et la complète satisfaction et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées en relation avec ces instruments financiers ou valeurs mobilières de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans ce compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

5.4 Le Conseil d'Administration ou son mandataire doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque compartiment, ces comptes étant une preuve concluante des actifs contenus dans chacun des compartiments en l'absence d'erreur manifeste.

5.5 Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un compartiment précis peuvent être imputées au patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs desdits compartiments ou selon toute autre règle de répartition considérée comme plus appropriée.

5.6 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

Chapitre II. - Capital

6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente six mille Dollars Américains (36.000,- USD), divisé en trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (100,- USD) chacune, lesquelles sont entièrement libérées.

6.2 Toutes les actions de la Société confèrent les mêmes droits.

7. Nature des actions.

7.1 Les actions sont et resteront en forme nominatives.

7.2 Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société doit être conservé au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

8. Versements. Les versements relatifs aux actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera le cas échéant. Tout versement libératoire sur les actions s'imputera à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital.

9.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Actionnaire Unique ou par décisions de l'Assemblée des Actionnaires statuant dans les conditions prévues en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre III. - Obligations et autres instruments de dette

10. Obligations nominatives ou au porteur. La Société peut émettre des instruments de dette sous forme nominative, au porteur ou dématérialisée. Les instruments nominatifs de dette ne peuvent pas être échangés ou converties en instruments de dette au porteur.

Chapitre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Conflit d'intérêt, Réviseur(s) d'entreprises agréé(s)

11. Conseil d'administration.

11.1 A l'exception des références décrits à l'article 11.2, la Société est constituée d'au moins trois (3) membres (chacun un "Administrateur").

11.2 Lorsque:

11.2.1 la Société a été constituée par un Actionnaire Unique; ou

11.2.2 il a été établi, lors d'une assemblée générale des actionnaires ("l'Assemblée des Actionnaires"), que la société n'a qu'un seul Actionnaire;

le Conseil d'Administration peut être constitué d'un seul directeur jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire suivant l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire, à moins qu'il n'en soit requis autrement en vertu de dispositions réglementaires applicables à la Société.

11.3 Un Administrateur n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

11.4 Une entité légale peut être un Administrateur ("Administrateur de Sociétés"), dans tel cas, un représentant permanent devra être désigné, afin d'accomplir cette tâche en son nom et pour son compte. La révocation par un Administrateur de Sociétés de sa mission est conditionnée à la nomination simultanée de son successeur.

11.5 Chaque Administrateur doit être nommé par l'Assemblée des Actionnaires pour un terme n'excédant pas six années.

11.6 Un Administrateur peut être réélu.

11.7 Un Administrateur peut être révoqué par le Conseil des Actionnaires à tout moment.

11.8 Dans l'hypothèse où un Administrateur nommé par le Conseil des Actionnaires cesse d'être un Administrateur pour quelque raison que ce soit, les Administrateurs restants peuvent le remplacer temporairement; un Administrateur nommé ainsi disposera de cette fonction jusqu'à la conclusion du prochain Conseil des Actionnaires, sauf si sa nomination est confirmée par les Actionnaires lors du Conseil des Actionnaires.

11.9 Dans l'hypothèse où un Administrateur est nommé pour remplacer un Administrateur avant son terme, l'Administrateur nommé poursuivra la durée restante du mandat de l'Administrateur sortant conformément à la loi de 1915.

12. Pouvoirs des administrateurs.

12.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre toute ou quelconque action qui sont nécessaires ou utiles pour réaliser tout objectif de la Société, avec l'exception de celle réservée par le droit luxembourgeois ou ses statuts à un Conseil des Actionnaires.

13. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions de droit Luxembourgeois et de ces Statuts, la Société est liée ou représentée par les personnes suivantes:

13.1 Si la Société a un seul Administrateur, la signature unique de l'Administrateur;

13.2 Si la Société a plus d'un Administrateur, la signature conjointe de deux Administrateurs;

13.3 Chaque Gérant Journalier (tel que défini à l'article 14.1) dans la mesure où des pouvoirs lui ont été délégués en vertu de l'article 14.1;

13.4 Toute autre personne à qui un pouvoir a été délégué en vertu de l'article 14.4 dans la mesure où ce pouvoir lui a été délégué.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 La gestion journalière de la Société et le pouvoir de représentation de la Société pourront être délégués à un ou plusieurs Administrateurs, gérants ou autres agents (chacun un "Gérant Journalier"), agissant seul ou ensemble.

14.2 Un Gérant Journalier n'a pas besoin d'être un Actionnaire.

14.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, devoirs et émoluments des Gérants Journaliers seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf si le premier Gérant Journalier (ou les Gérants Journaliers) est (sont), sans obligation aucune, attaché(s) à son ou leurs pouvoirs, devoirs et émoluments déterminés par le Conseil des Actionnaires.

14.4 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc et peut révoquer tout agent et déterminer les compétences, responsabilités et rémunérations (si existant), de même que la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relevant de sa mission.

15. Réunions du conseil d'administration.

15.1 Les réunions du Conseil d'Administration ("Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par chaque Administrateur. Le Conseil d'Administration devra nommer un des Administrateurs comme Président.

15.2 Le Conseil d'Administration peut débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil, sans pour autant respecter toute ou partie des conditions de convocation et des formalités, dans l'hypothèse où les Administrateurs ont mis en évidence les conditions de convocations et formalités, que ce soit à l'écrit ou, lors de la Réunion du Conseil, en personne ou par une autorité représentante.

15.3 Un Administrateur peut nommer tout autre Administrateur (mais pas d'autres personnes) à agir comme son représentant ("Représentant de l'Administrateur") à la Réunion du Conseil, pour participer, délibérer, voter ou entreprendre toutes les fonctions de sa part à la Réunion du Conseil. Un Administrateur peut agir comme représentant pour plusieurs autres Administrateurs à la Réunion du Conseil dans l'hypothèse où (sans préjudice à un quelconque quorum) au moins deux Administrateurs sont physiquement présents à la Réunion du Conseil tenu en personne ou participant en personne à la Réunion du Conseil, comme prévu par l'article 15.5. Dans l'hypothèse d'un vote à égalité, le Président disposera d'un second vote ou d'un vote prépondérant.

15.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que dans l'hypothèse où au moins la moitié des Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'Administration requièrent la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés.

15.5 Un Administrateur ou le Représentant d'un Administrateur peut valablement participer à une Réunion du Conseil par le biais d'une vidéo conférence ou par des moyens de télécommunications permettant l'identification de chaque Administrateur participant. Ces équipements devront disposer de caractéristiques techniques, permettant à chaque participant présent à la réunion d'écouter chaque intervenant d'une manière continue et permettre ainsi une participation effective de ces personnes. Une personne participant de cette manière à la réunion est réputée être présente à la réunion et doit être incluse dans le quorum et est assujettie au vote. Conformément au droit luxembourgeois, toute opération économique s'opérant de cette manière par les Administrateurs doit avoir, pour les objectifs de cet article, valablement et effectivement transigé par la Réunion du Conseil, malgré qu'un nombre inférieur d'Administrateurs (ou de leurs représentants) sont physiquement présents à la même place. Une telle réunion doit être tenue au siège social.

15.6 Une résolution par écrit, signée par l'ensemble des Administrateurs (ou en rapport à un quelconque Administrateur, le Représentant de l'Administrateur), doit être considérée comme valable et effective dans l'hypothèse où la résolution a été dûment convoquée à la Réunion du Conseil et peut être composée d'un ou de plusieurs documents dans la forme signée par ou pour le compte d'un ou de plusieurs Administrateurs concernés.

15.7 Les procès-verbaux de la Réunion du Conseil doivent être signés par et les extraits des procès-verbaux de la Réunion du Conseil pourront être certifiés par quelconque Administrateur présent à la réunion.

16. Conflit d'intérêt.

16.1 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration (une "Opération à Conflit d'Intérêt"), est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut pas prendre part aux délibérations concernant cette opération. Lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte de toutes opérations dans lesquelles un des Administrateurs peut avoir un intérêt opposé à celui de la Société.

16.2 Lorsque la Société n'a qu'un seul Administrateur, l'article 16.1 ne s'applique pas et l'Opération à Conflit d'Intérêt sera retranscrite dans le registre de décisions de la Société.

16.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables aux opérations courantes de la gestion journalière de la Société conclues dans des conditions normales.

17. Réviseur d'entreprises agréé(s).

17.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par le Conseil d'Administration.

17.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont rééligible(s).

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

18.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique lors de sa constitution ou lorsque toutes les actions de la Société viendraient à être réunies en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

18.2 S'il y a seulement un actionnaire, cet Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée des Actionnaires et prend toutes décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée des Actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

18.5 Un actionnaire peut être représenté à l'Assemblée des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les points soumis au vote dans ces formulaires.

18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée des Actionnaires par vidéo conférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

18.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la proportion du capital représentée.

18.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, la formulation de celles concernant l'objet ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) du capital présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluent pas ceux attachés aux actions pour lesquels les actionnaires n'ont pas participé au vote en question ou se sont abstenus de voter ou ont donné un vote blanc ou invalide.

18.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Sous réserve de l'article 18.2 ci-dessus, en cas d'Actionnaire Unique, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de Mai au Grand-Duché de Luxembourg, et pour la première fois le dernier jour ouvrable du mois de Mai 2016 au Grand-Duché de Luxembourg.

20. Autres assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut convoquer toute Assemblée des Actionnaires. Il doit être obligé de convoquer de telle manière qu'elle ait lieu endéans une période d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital requièrent ceci par écrit avec une mention à l'ordre du jour.

21. Votes. Chaque action donne droit à une (1) voix. Un actionnaire peut agir à toute Assemblée des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en mandatant par écrit une autre personne.

Chapitre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

22. Année d'exercice.

22.1 L'année d'exercice commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes dates comprises).

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultats. Il remet ces documents, accompagnés d'un rapport sur les opérations de la Société, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au(x) réviseur(s) d'entreprise qui devra (devront) préparer un rapport incluant des commentaires sur ces documents.

23. Répartition des bénéfices.

23.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième (1/10) du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée des Actionnaires décide de la répartition et de l'allocation du solde des bénéfices nets.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée des Actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

24.2 Si la Société venait à être dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée des Actionnaires.

24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée des Actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII. - Loi applicable

25. **Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi Titrisation et à la Loi sur les Sociétés.

Souscription et libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	
Stichting Cygnus Issuance	360 actions
Total	360 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente six mille Dollars Américains (36.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille cinq cents euros (2500.- EUR).

Première assemblée de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, Stichting Cygnus Issuance, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Actionnaires, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2016:

(a) Mr Ronan Carroll, né le 11 November 1971 à Dublin (Irlande) avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Mme Michelle McAdams-Origer, née le 21 April 1975 à Berlin (Allemagne) avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg; et

(c) Mme Anne-Sophie Davreux, née le 13 November 1989 à Arlon (Belgique) avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

3. A été nommé comme commissaire aux comptes pour la même période: KPMG Luxembourg, société coopérative, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1865 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de l'entité comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même entité comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes,

Après lecture faite à l'entité comparante, ladite entité comparante a signé avec nous, le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.-S. DAVREUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} juin 2015. Relation: 1LAC/2015/16827. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100289/617.

(15011040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Corporation Festina S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 197.956.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Yves SCHMIT, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Lequel comparant dûment représenté, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «CORPORATION FESTINA S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016

Souscription et libération

Toutes les cent actions sont souscrites en numéraire par le comparant Monsieur Yves SCHMIT, pré qualifié.

Le capital social est totalement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Yves SCHMIT, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
 - Madame Carine BITTLER, née à Horgenzell (Allemagne) le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
 - Monsieur André HARPES, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Comptabilux S.A. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre. R.C.S.Luxembourg B87.204.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/06/2015. Relation: EAC/2015/14370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102885/167.

(150112420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Korin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schifflange, 156, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 138.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015106375/11.

(150117017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

WP International V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.030.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 30 juin 2015

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juin 2015 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015106324/18.

(150116725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.
